PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2020 à 19 h 30, au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore avec présence de public.

Lors de cette séance, sont présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente. Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes, tel que le lavage des mains, la distanciation physique de deux mètres et le port du masque obligatoire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DE PUBLIC

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 septembre 2020 à 19 h 30.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917 -2020 du 2 septembre 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pout toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et la directrice générale soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville et qu'elle diffuse également un résumé écrit au public par le biais du journal municipal Le Montjoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les élus que le point suivant a été préalablement déposé et présenté par le maire pour ajout à l'ordre du jour au point 10.7, soit :

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES ET LUMIÈRE CLIGNOTANTE À L'INTERSECTION DES ROUTES 325 ET 340

Le résultat du vote est le suivant :

Raymond Leclair : pour, François D'André : pour, Robert Théorêt : pour, Paul Gauthier : pour, Linda Major : pour, Jean-Marie Lavoie : pour.

La proposition est acceptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

2020-09-06 Il est proposé par le conseiller François D'André
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire avec présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020
3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1 Demande d'appui de l'Union des producteurs agricoles au projet des bandes riveraines agricoles
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes d'août 2020
6.2. Autorisation de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière au 1er novembre 2020
6.3. Rétablissement des taux de pénalités et intérêts pour un solde dû sur le compte de taxes
6.4. Autorisation de paiement pour les services de la *Sûreté du Québec*
6.5. Autorisation de paiement de la facture de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross
7. **Période de questions**
8. Administration
8.1. Convention de location avec le *Groupe Maskatel*
8.2. Contrat de service avec le *Groupe Maskatel*
8.3. Renouvellement du mandat pour l'entretien du site web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la municipalité
9. Sécurité publique et incendie
9.1. Autorisation au Service des travaux publics de procéder en régie interne pour des travaux de drainage du stationnement de la caserne
9.2. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
9.3. Mandat à *Patrick Marleau* pour l'acquisition et l'installation de systèmes audio visuels pour le centre de coordination et le centre d'hébergement dans le cadre du plan municipal de sécurité civile
10. Travaux publics – voirie et déneigement
10.1. Entériner l'octroi du mandat à *Laboratoire ABS* pour le contrôle de qualité des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross
10.2. Mandat à *Les Pavages La Cité B.M. inc*. pour des travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore
10.3. Autorisation au Service des travaux publics de procéder en régie interne pour des travaux de correction au ponceau sur le chemin de Saint-Télesphore
10.4. Mandat pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte
10.5. Mandat à *Lignes Rive-Sud inc*. pour le marquage de la chaussée
10.6. Demande de soumissions pour les services de déneigement des trottoirs et espaces municipaux pour les villages de Saint-Télesphore et de Dalhousie
10.7. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'arrêts obligatoires et lumière clignotante à l'intersection des routes 325 et 340
11. Hygiène du milieu et environnement
11.1. Autorisation de demande de soumissions sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2021
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
12.1. Adoption du Second projet de *Règlement 282-07-20 modifiant le règlement de zonage numéro 282 afin de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation, d'intégrer des dispositions relatives aux logements intergénérationnels et de modifier la largeur maximale des accès dans les zones de type commercial spécial (CB)*
12.2. Consultation publique – Demande dérogation mineure numéro 20-52 - lot 3 767 875 Partie
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. Autres sujets
14.1. Motion de remerciement
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

2020-09-07 Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-08 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2020-09-09 **DEMANDE D'APPUI DE *L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES* AU PROJET DE PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au projet de Protection des bandes riveraines de la Montérégie : Phase 2 (2021-2023) ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles afin de mettre en place des bandes riveraines herbacées réglementaires favorisant les pollinisateurs et la stabilisation de la berge en partenariat avec le milieu municipal et les conseillers agricoles travaillant sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment la réalisation d'aménagements en bande riveraine assurant son respect avec les bienfaits qui en découlent ;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la MRC pour identifier sur son territoire, en partenariat avec les municipalités qui le constituent, des secteurs d'intervention prioritaires où les bandes riveraines sont absentes et posent des enjeux environnementaux ;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la Municipalité pour participer aux rencontres de planification des travaux avec les différents intervenants afin de coordonner les aménagements à mettre en place permettant l'atteinte des objectifs du projet ;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales et que les données quant à leurs largeurs sur un territoire donné sont colligées par la municipalité ou la MRC ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des bandes riveraines contribue à réduire la pollution des cours d'eau par les contaminants d'origine agricole et à améliorer la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la suite logique de la Phase 1 qui visait la sensibilisation et la mobilisation alors que la phase 2 prévoit la mise en place d'actions concrètes ;

CONSIDÉRANT que le tiers des municipalités et l'ensemble des MRC de la Montérégie ont participé à la phase 1, notamment en participant aux rencontres de formation pour les producteurs agricoles,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt

ET RÉSOLU

D'APPUYER le projet de Protection des bandes riveraines de la Fédération de l'UPA de la Montérégie – Phase 2 (2021-2023) ;

D'ACCEPTER d'identifier des secteurs où l'aménagement de bandes riveraines est à prioriser ;

D'ACCEPTER de participer aux rencontres de planification des travaux qui auront lieu durant l'hiver, ce qui inclut le partage des coordonnées des propriétaires ciblés qui ne seront utilisées qu'aux fins du projet (entente de confidentialité) ;

D'ACCEPTER de diffuser les résultats au sein de nos réseaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-10 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 août 2020	19 882,26 **$**
Prélèvements bancaires du 1er au 31 août 2020	17 114,36
Dépenses particulières payées du 1er au 31 août 2020	26 155,39
Comptes à payer au 31 août 2020	14 563,00
TOTAL	**77 715,01 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'août 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'août 2020 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 août 2020 ;

D'ENTÉRINER l'annulation des chèques numéros 7231, 7232 et 7284 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-11 **AUTORISATION DE LA *MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES* DE REPORTER LE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU 1ER NOVEMBRE2020**

CONSIDÉRANT QUE la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* est responsable de l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la confection des rôles d'évaluation doit être effectuée avant le 15 septembre qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait ;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de l'autoriser à reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière au 1er novembre 2020 en raison de la charge de travail importante pour réaliser l'équilibration du rôle d'évaluation et de la nécessité d'assurer une validation complète de celui-ci avant son dépôt ;

CONSIDÉRANT que l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant ;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la demande d'autorisation de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore au 1er novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-12 **RÉTABLISSEMENT DES TAUX DE PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS POUR UN SOLDE DÛ SUR LE COMPTE DE TAXES**

ATTENDU QUE la résolution 2020-03-20 a fixé les intérêts et pénalités à 0% par année pour les exercices financiers 2020, 2019, 2018 et 2017, sur tout compte de taxes municipales et droit de mutation exigibles et impayés, à compter du 13 mars 2020, date à laquelle l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois, et ce, jusqu'à avis contraire ;

ATTENDU QUE les règlements numéros 330-19, 327-18, 322-18 et 319-17 *décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour les exercices financiers 2020, 2019, 2018 et 2017 respectivement* ont été modifiés en conséquence par leur adoption à la séance extraordinaire du 24 mars 2020 ;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts et de pénalités sur tout compte de taxe municipale et droit de mutation exigibles et impayés soit de 10% et 5% respectivement par année, à compter du 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC***

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du premier versement au *ministère de la Sécurité publique* pour les services de la *Sûreté du Québec* d'un montant de 65 500,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS**

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-13 adoptée à la séance ordinaire du 9 juin 2020 mandatant la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross ;

ATTENDU que les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant total de 5 244,00 $ taxes incluses, à la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM*)* pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

CONVENTION DE LOCATION AVEC LE *GROUPE MASKATEL*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

CONTRAT DE SERVICE AVEC LE *GROUPE MASKATEL*

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2020-09-15 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU SITE WEB, LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK ET L'HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Sdweb.ca* datée du 1er septembre 2020 pour 2020-2021 ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte l'offre de service datée du 1er septembre 2020 de Stéphane Daoust de *Sdweb.ca* pour 2020-2021, d'une durée d'un an expirant au mois d'août 2021, pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité, au montant de 375,00 $ par mois plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement mensuel sur réception de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-16 **AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER EN RÉGIE INTERNE POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE**

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Service des travaux publics de procéder en régie interne pour des travaux de drainage du stationnement de la caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-17 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 11 août 2020 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 11 août 2020, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MANDAT À *PATRICK MARLEAU* POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES AUDIO VISUELS POUR LE CENTRE DE COORDINATION ET LE CENTRE D'HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITE CIVILE

2020-09-18 ATTENDU l'offre de service de *Patrick Marleau* datée du 1er septembre 2020 pour l'acquisition et l'installation de systèmes audio visuels pour le centre de coordination et le centre d'hébergement dans le cadre du plan municipal de sécurité civile ;

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Patrick Marleau* pour l'acquisition et l'installation de systèmes audio visuels pour le centre de coordination et le centre d'hébergement pour un montant budgétaire du 18 500,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-19 **ENTÉRINER L'OCTROI DU MANDAT À *LABORATOIRE ABS* POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS**

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-15 adoptée à la séance ordinaire du 11 août 2020 mandatant le comité de voirie pour octroyer le contrat à un laboratoire pour le contrôle de qualité des travaux de traitement de surface double sur les chemins Saint-André, de la Rivière-Beaudette ainsi que de la Montée Cross, jusqu'à un maximum de 24 995 % ;

ATTENDU l'offre de service de *Laboratoire ABS* datée du 13 août pour le contrôle de qualité des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André, de la Rivière-Beaudette ainsi que de la Montée Cross ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat à *Laboratoire ABS* pour le contrôle de qualité des travaux de traitement de surface double, au montant de 14 697,00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-20 **MANDAT À *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR LE CHEMIN DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU l'offre de service de *Les Pavages la cité B.M. inc.*, datée du 21 août 2020 pour les travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore ;

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Les Pavages la cité B.M. inc.,* pour les travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore, au montant de 100 670,00 $ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée de la façon suivante :

- Un montant de 25 000 $ provenant de la subvention octroyée en 2019 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* – Vole *Projets particuliers d'amélioration* – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;
- Un montant de 50 000 $ provenant de la subvention octroyée en 2020 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* – Volet *Projets particuliers d'amélioration* – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;
- Par le Fonds de voirie régional pour le résiduel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-21 **AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER EN RÉGIE INTERNE POUR DES TRAVAUX DE CORRECTION AU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-20 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2020 mandatant *Les Pavages la cité B.M. inc.,* pour les travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore;

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Service des travaux publics à procéder en régie interne pour des travaux de correction au ponceau sur le chemin de Saint-Télesphore avant la resurfaçage du chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-22 **MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET DE RÉPARATION D'ASPHALTE**

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE MANDATER le comité de voirie pour octroyer le contrat à un entrepreneur de la région pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte sur le territoire de la Municipalité, pour un montant budgétaire de 25 000 $;

QUE cette dépense soit financée par le Fonds de voirie régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-23 **MANDAT À *LIGNES RIVE-SUD INC.* POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

ATTENDU l'offre de service de *Lignes Rive-Sud inc.,* datée du 1er septembre 2020 pour le marquage de la chaussée ;

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Lignes Rive-Sud inc.* pour le marquage de la chaussée, au montant de 19 060,56 plus les taxes applicables ;

DE RÉPARTIR la dépense de la façon suivante :

- 9 km pour les lignes de rives et de centre comme faisant partie des travaux de traitement de surface double admissibles à la TECQ sur les chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette au poste 23 040 20 721 ;
- Le résiduel de la dépense dans les dépenses régulières de la municipalité au poste 02 320 649 ;

DE FINANCER la dépense de la façon suivante :

- 16 000,00 $ par le fonds général :
- Le résiduel par le Fonds de voirie régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-24 **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES SERVICES DE DÉNEIGMENT DES TROTTOIRS ET ESPACES MUNICIPAUX POUR LES VILLAGES DE SAINT-TÉLESPHORE ET DE DALHOUSIE**

Il est proposé par le conseillé Robert Théorêt,
appuyé par le conseillé François D'André
ET RÉSOLU

DE DEMANDER les soumissions suivantes par le biais du journal Le Montjoie, soit :

- Déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2020-2021 avec deux options de renouvellement ;
- Déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2020-2021 avec deux options de renouvellement ;
- Déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie pour la saison 2020-2021 avec deux options de renouvellement ;
- Déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie pour la saison 2020-2021 avec deux options de renouvellement.

La Municipalité de Saint-Télesphore recevra les soumissions jusqu'à 10h00, le mardi 6 octobre 2020.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES ET LUMIÈRE CLIGNOTANTE À L'INTERSECTION DES ROUTES 325 ET 340

2020-09-25 CONSIDÉRANT QUE l'intersection des routes 325 et 340 est dangereuse ;

CONSIDÉRANT QU'il y circule beaucoup de camionnage lourd à cette intersection ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un bon achalandage des commerces situés à cette intersection, dont un garage et un dépanneur ;

CONSIDÉRANT le risque d'accidents et le fait que des vies sont en jeu :

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le maire Yvon Bériault,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer quatre arrêts obligatoires ainsi qu'une lumière clignotante à l'intersection des routes 325 et 340 ;

QU'une copie soit transmise au MTQ ainsi qu'à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-26 **AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retourner en soumission pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques et des objets volumineux pour l'année 2021 ;

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA à demander des soumissions sur invitation pour l'exécution du contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques et des objets volumineux pour l'année 2021 ;

QUE cette invitation à soumissionner demande un prix pour une collecte des déchets domestiques à toutes les deux (2) semaines ;

QUE le devis prévoit que les objets volumineux soient ramassés une fois par mois, en même temps que la première collecte du mois des déchets domestiques ;

QUE, pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-27 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE *RÈGLEMENT 282-07-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À L'HABITATION ET D'INTÉGRER DES DIPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE DES ACCÈS DANS LES ZONES DE TYPE COMMERCIAL SPÉCIAL (CB)***

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Second projet de *Règlement 282-07-20 modifiant le règlement de zonage numéro 282 afin de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation et d'intégrer des dispositions relatives aux logements intergénérationnels et de modifier la largeur maximale des accès dans les zones de type commercial spécial (CB)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CONSULTATION PUBLIQUE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 20 - 52

2020-09-28 Le maire, monsieur Yvon Bériault, explique la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 20-52 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption de la résolution relative à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95* ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 875 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser le lotissement du lot 3 767 875 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la largeur frontale de 8 mètres alors que l'article 3.6 du *Règlement de lotissement numéro 218-09* exige une largeur minimale de 60 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation numéro 20-52 ne touche pas à une norme relative aux usages et à la densité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte des règlements d'urbanisme causerait un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que dans le journal municipal Le Montjoie le 14 août 2020, mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 20-52 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Télesphore recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 20-52, présentée par la Ferme Brabant & Fils Inc., représentée par Kevin Brabant, du 2675, route 325, situé sur le lot 3 767 875 du Cadastre du Québec, afin de rendre conforme la largeur frontale de 8 mètres alors que l'article 3.6 du *Règlement de lotissement numéro 218-09* exige une largeur minimale de 60 mètres,

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par Robert Théorêt,
appuyé par Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure numéro 20-52 requise dans le but de régulariser et de rendre conforme la largeur frontale de 8 mètres, à la demande de lotissement, alors que l'article 3.6 du *Règlement de lotissement numéro 218-09* exige une largeur minimale de 60 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MOTION DE REMERCIEMENT

Motion de remerciement est donné par le conseiller Paul Gauthier à monsieur Serge Villeneuve pour avoir héberger le conteneur du service de Sécurité incendie durant plusieurs années.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2020-09-29 **<u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller François D'André et résolu que la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière